

Rapport du Président

Commission Permanente du
jeudi 24 mars 2016

6^{ème} **Commission**
N° CP-2016-3-6-4

Service instructeur
DEVI - Service de l'Environnement et de l'Agriculture

Service consulté

**INSERTION PAYSAGERE DES LIGNES ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES
ET CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE
K 212 K217**

Résumé : Les communes de HORBOURG-WIHR et WITTERSDORF ont sollicité une aide financière départementale pour leurs projets d'insertion paysagère de lignes électriques et téléphoniques. Ces opérations sont inscrites dans les Contrats de Territoire de Vie de deuxième génération (CTV2) de Colmar, Fecht et Ried pour la commune de HORBOURG-WIHR et du Sundgau pour la commune de WITTERSDORF. La subvention départementale totale représente 27 407 €.

Les communes de HORBOURG-WIHR et WITTERSDORF ont sollicité une aide financière départementale pour leurs projets d'insertion paysagère de lignes électriques et téléphoniques. Ces opérations sont inscrites dans les contrats de territoire de vie de deuxième génération (CTV2) de Colmar Fecht et Ried et du Sundgau.

Des visites de terrain ont permis d'appréhender l'opportunité des projets eu égard aux critères de la convention départementale signée avec les différents partenaires.

L'éligibilité de ces projets a été vérifiée lors des réunions de la Commission de Programmation des Travaux du 13 octobre 2015. La Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie, réunie le 6 novembre 2015, a validé ces avis techniques.

Les communes ont transmis, entre-temps, les justificatifs nécessaires pour attester du démarrage effectif des travaux.

Par conséquent, je vous propose de leur accorder une aide financière d'un montant total de 27 407 € pour leurs projets d'insertion paysagère des lignes électriques et téléphoniques, à savoir 9 520 € pour HORBOURG-WIHR et 17 887 € pour WITTERSDORF, tel que détaillé dans l'annexe au rapport et selon la convention de partenariat entre le Département du Haut-Rhin, Electricité Réseau Distribution France (ERDF), Orange et le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin (SDEGHR).

Le versement de la subvention départementale sera effectué en un seul paiement à la fin des travaux sur la base des factures et d'un récapitulatif présentés par la commune et visés par la trésorerie.

Les crédits seront prélevés sur le Programme K212 au Chapitre 204 - Fonction 71 - Nature 204142, code programme 35421 (AP 2013) pour la commune de HORBOURG-WIHR et sur le Programme K217 au Chapitre 204 - Fonction 71 - Nature 204142, code programme 35921 (AP 2013) pour la commune de WITTERSDORF.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', with a horizontal line underneath it.

Eric STRAUMANN